

Fiche de Données de Sécurité

section
1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Parfum pastèque.

N° d'article (utilisateur) : 2015811.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : LAB SAS
Rue : 1 rue de la clef des champs
Code postal/Ville : 68600 Volgelsheim
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)3 89 22 77 65
Email : Office@labsys.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7).
33 (0)1 45 42 59 59.

section
2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient l-p-mentha-1(6),8-dien-2-one, 4-tert-butylcyclohexyl acetate, 2,6-dimethylhept-5-enal, ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, (E)-1-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde - Prévention

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient à

Contient

4-tert-butylcyclohexyl acetate, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

section
3

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
2-tert-butylcyclohexyl acetate			
N°CAS 88-41-5 N°EC 201-828-7 N°IDX Numéro d'enregistrement	C= 15.56%	ETA (orale): 4600 mg/kg	H411 Aquatic Chronic 2
benzyl alcohol			
N°CAS 100-51-6 N°EC 202-859-9 N°IDX 603-057-00-5 Numéro d'enregistrement 01-2119492630-38-XXXX	C= 5.23%	ETA (orale): 1570 mg/kg	H302 Acute Tox. 4 ORAL H319 Eye Irrit. 2
2-phenylethanol			
N°CAS 60-12-8	C= 4.22%		H302 Acute Tox. 4 ORAL

N°EC	200-456-2		ETA (orale): 1610 mg/kg	H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119963921-31-XXXX		ETA (cutanée): 2500 mg/kg		
benzyl acetate					
N°CAS	140-11-4	C= 2.89%	ETA (cutanée): 5000 mg/kg	H412	Aquatic Chronic 3
N°EC	205-399-7		ETA (orale): 2490 mg/kg		
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119638272-42-XXXX				
4-tert-butylcyclohexyl acetate					
N°CAS	32210-23-4	C= 2.0%	ETA (orale): 3370 mg/kg	H317	Skin Sens. 1B
N°EC	250-954-9				
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119976286-24-XXXX				
3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-methano-1H-inden-6-yl propionate					
N°CAS	17511-60-3	C= 2.0%		H319	Eye Irrit. 2
N°EC	241-514-7			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro d'enregistrement					
ethyl butyrate					
N°CAS	105-54-4	C= 1.56%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	203-306-4			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	17594				
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde					
N°CAS	103-95-7	C= 1.0%	ETA (orale): 3810 mg/kg	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-161-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrement	01-2119970582-32-XXXX				
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde					
N°CAS	68039-49-6	C= 0.68%	ETA (orale): 2330 mg/kg	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	268-264-1			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement					
ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate					
N°CAS	77-83-8	C= 0.56%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	201-061-8			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119967770-28-XXXX				
4-methyl-3-decen-5-ol					
N°CAS	81782-77-6	C= 0.56%	Macute = 1	H400	Aquatic Acute 1
N°EC	279-815-0			H411	Aquatic Chronic 2

N°IDX Numéro 01- d'enregistre- ment 2119983528- 21-XXXX				
allyl (cyclohexyloxy)acetate				
N°CAS 68901-15-5 N°EC 272-657-3 N°IDX Numéro 25443 d'enregistre- ment	C= 0.22%	ETA (orale): 682 mg/kg M=1 (toxicité chronique) M=1 (toxicité aiguë)	H302 Acute Tox. 4 ORAL H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1	
l-p-mentha-1(6),8-dien-2-one				
N°CAS 6485-40-1 N°EC 229-352-5 N°IDX 606-148-00-8 Numéro 01- d'enregistre- ment 2119962458- 25-XXXX	C= 0.22%		H317 Skin Sens. 1B	
2,6-dimethylhept-5-enal				
N°CAS 106-72-9 N°EC 203-427-2 N°IDX Numéro 01- d'enregistre- ment 2120270305- 62-XXXX	C= 0.11%		H317 Skin Sens. 1B	
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one				
N°CAS 24720-09-0 N°EC 246-430-4 N°IDX Numéro 16823 d'enregistre- ment	C= 0.11%	ETA (cutanée): 2900 mg/kg ETA (orale): 1670 mg/kg	H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1B H411 Aquatic Chronic 2	
methyl non-2-enoate				
N°CAS 111-79-5 N°EC 203-908-7 N°IDX Numéro 01- d'enregistre- ment 2120739873- 43-XXXX	C= 0.11%		H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2	
allyl heptanoate				
N°CAS 142-19-8 N°EC 205-527-1 N°IDX Numéro 01- d'enregistre- ment 2119488961- 23-XXXX	C= 0.01%	ETA (orale): 218 mg/kg ETA (cutanée): 810 mg/kg Macute = 10	H301 Acute Tox. 3 ORAL H311 Acute Tox. 3 DERMAL H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2	

Remarque

Pas de données disponibles

section 4
Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

section 5	Mesures de lutte contre l'incendie
---------------------	---

5.1 Moyens d'extinction

Pas de données disponibles

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
---------------------	--

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols (voir point 6.3).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable²).

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur.

Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Élimination des gaz/fumées par projection d'eau.

Laver avec de l'eau et un détergent.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.
 Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :

FR isoamyl acetate (isopentyl acetate) 2.778% 50 270 100 540.

FR Valeurs limites légales restrictives Valeur moyenne sur 15 minutes valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOELV) ~ (pour les.

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

La manipulation doit se faire à une température aussi basse que possible. Assurer une bonne aération des locaux.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : **Protection oculaire appropriée** :
 Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire.

Protection respiratoire : **Appareil de protection respiratoire** :
 Porter une protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Éviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

0,8997.

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore À Jaune Pâle
Odeur	:	Fruitée - Aqueux - Verte
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	72°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	0,8997
Solubilité(s)	:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	:	Non applicable
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Eviter le contact avec les agents oxydants.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11	Informations toxicologiques
----------------------	------------------------------------

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le règlement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

• **allyl heptanoate (CAS: 142-19-8) :**

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'aministration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Conclusion : Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 **Informations sur les autres dangers**

Autres informations :

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

section	12	Informations écologiques
---------	----	--------------------------

12.1 **Toxicité**

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou élimination non professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 **Persistance et dégradabilité**

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 **Potentiel de bioaccumulation**

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 **Mobilité dans le sol**

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section	13	Considérations relatives à l'élimination
---------	----	--

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section	14	Informations relatives au transport
---------	----	-------------------------------------

14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section	15	Informations réglementaires
---------	----	-----------------------------

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

COMMISSION REGULATION (EU) 2023/1545 (Allergen List) :

Substance	CAS	EC
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	24720-09-0	246-430-4

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Substance	CAS	EC
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Ontario) :

Substance	CAS	EC
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section **16** Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

FR : France.

Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route.

Communauté Européenne.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

Cancerigène Mutagène Reprotoxique.

Estimation de la toxicité aiguë.

Union Européenne.

Association du transport aérien international.

Numéro d'identification.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

Facteur M.

Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire.

Liste Européenne des substances chimiques notifiées.

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

Organisation maritime internationale.

Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique.

Toxicité pour la reproduction.

Sensibilisation cutanée.

Identifiant Unique de Formulation.

Nations Unies.

Valeur limite d'exposition professionnelle.

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de Court Terme. vPvB : Substance très Persistante et très Bioaccumulable.
Classe de Risque Aquatique.

France:

IATA : International Air Transport Association.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Pas de données disponibles

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3.

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4.

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2.

Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3.

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2.

Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3.

Skin Irrit. 2 Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2.

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie 1B.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Acute Tox. 3 ORAL Toxique en cas d'ingestion.

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

H311 Acute Tox. 3 DERMAL Toxique par contact avec la peau.

H315 Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Aquatic Acute 1 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Aquatic Chronic 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 27/01/2025

Date de version : 27/01/2025

Date d'impression : 27/01/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.